

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 126

présenté par
M. Sandrier, M. Brard, M. Muzeau

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 1 à 32 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression partielle de cet article a pour but de garder le nouveau régime d'imposition des stock-options.